

## AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

*Encadré PRÉ-RENSEIGNÉ par le service instructeur*

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Dénomination du projet :  | Ré-implantation de Zostère marine vers l'étang de Berre pour 2024 |
| N° du projet ONAGRE :     | 2022-01-34x-00021   |
| N° de la demande ONAGRE : | 2022-00021-052-003  |
| Préfet(s) compétent(s) :  | Préfet des Bouches-du-Rhône                                       |
| Bénéficiaire(s) :         | Association 8 vies pour la planète                                |

### MOTIVATIONS et / ou CONDITIONS

L'avis de dérogation à la protection d'une espèce protégée soumis au CSRPN concerne la transplantation de zostères marines (*Zostera marina*) dans l'Étang de Berre. Cette opération consiste en la récolte de graines et à la récupération de rhizomes arrachés par la houle, les animaux ou les bateaux dans l'Anse de Carteau, à Port Saint Louis du Rhône dans le but de les semer, après germination pour les graines, ou de les repiquer, pour les rhizomes, dans l'Étang de Berre. Cette opération s'inscrit dans un programme pluriannuel initié en 2021. Elle est effectuée par des bénévoles de l'association « **8 vies pour la planète** » dans le cadre d'un projet d'ingénierie participative.

La réintroduction de l'espèce *Zostera marina* dans l'étang de Berre, par transfert de graines ou de rhizomes, est une méthode non-agressive vis-à-vis de l'espèce et son incidence sur les herbiers sources est nulle ou négligeable. *Zostera marina* est une espèce pérenne qui produit, chaque année, une très grande quantité de graines. Cette méthode est inspirée d'une expérience menée avec succès depuis plus de 20 ans en Virginie (USA) par le Pr. Orth avec qui l'association échange. Les années précédentes ont permis de tester et d'améliorer la méthode et les premiers résultats, très encourageants, plaident en faveur de la poursuite du programme.

L'avis est donc très favorable parce que le projet est conduit principalement par le monde associatif et par des bénévoles et qu'il ne devrait pas avoir d'impact sur les populations existantes de *Zostera marina*. De plus, il a le potentiel de mobiliser les acteurs du territoire pour la restauration et la conservation de l'Étang de Berre.

En conclusion : avis très favorable.

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FAUNE\* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FLORE\* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) MER\* ou son suppléant X

CSRPN PLÉNIER\*\* – AVIS N° \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

\* Pour les dossiers relevant d'affaires courantes. L'avis est unique et inclut le cas échéant les volets faune, flore et mer  
\*\* Pour les dossiers relevant d'affaires non courantes telles que définies par le CSRPN

**AVIS :Favorable**

Favorable

Favorable sous condition(s)

Défavorable

Défavorable avec recommandation(s)

Fait à :Marseille

Le :4/02/2024

Nom / Prénom : Bellan Denise et Marc Verlaque

Signature :

